



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
bi***24054073***

L'OFFICE NOTARIAL

21-01-2024

Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0401 238 817**

Nom

(en entier) : **COFISIM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Coquinie 267 - 7700 Mouscron****Objet de l'acte : PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SA SIWOCO PAR LA SA
COFISIM**

Du rapport du Conseil d'Administration du 20 janvier 2024, il résulte les délibérations suivantes :

Le Conseil d'administration de la SA COFISIM et le Conseil des administrateurs de la SA SIWOCO ont conjointement établi, ce 20 janvier 2024, conformément aux articles 12.24 et suivants du Code des Sociétés et associations, un projet de fusion, dans lequel il est proposé que la SA COFISIM reprenne la SA SIWOCO par voie de fusion par absorption.

1. FORME JURIDIQUE – DENOMINATION – OBJET – SIEGE SOCIAL**1.1 SOCIETE A ABSORBER : SA SIWOCO**

La SA SIWOCO a été constitué en date du 29 juin 1989 par acte notarié, établie par Maître Manuel Stevenart, résident à Mouscron, sous la forme d'une Société anonyme sous la dénomination « SIWOCO » et publié Moniteur Belge le 29 juillet 1989 sous le n° 890729-609. Une 1ère modification de statuts a eu lieu par acte notarié établie par Maître Christophe Werbrouck à Dottignies le 29 mars 2012, augmentant le capital pour le porter à 432.000 euros – publié au moniteur belge le 4 mai 2012 sous le n° 0084480. Une 2ème modification de statuts a eu lieu par acte notarié établie par Maître Aurélie Storme à Mouscron le 13 décembre 2017, actant une réduction de capital pour le ramener à 62.000€ - publié au moniteur belge le 3 janvier 2018 sous le n° 0001249.

Dont les statuts ont été modifiés dernièrement aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Philippe Dumon, à Mouscron le 14 novembre 2023, publié au moniteur belge le 22 novembre 2023 sous le n° 23433193

Le siège social de la société est situé à 7700 Mouscron, Rue Charles Quint 25

La société a la forme juridique d'une société anonyme (SA) et porte la dénomination sociale « SIWOCO »

La société a pour objet social :

« La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation, en Belgique ou à l'étranger,

-toutes les activités qui touchent aux opérations immobilières ou qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet; la gestion immobilière, le lotissement, l'achat, la vente, la construction, la location, la mise en valeur de tous biens

immeubles ainsi que les opérations financières de nature à favoriser le rapport des immeubles qu'elle possède.

-toutes les activités qui touchent aux opérations immobilières ou qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet; la gestion immobilière, le lotissement, l'achat, la vente, la construction, la location, la mise en valeur de tous biens

immeubles ainsi que les opérations financières de nature à favoriser le rapport des immeubles qu'elle possède.

-l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, et le négoce en général de tous types de véhicules modernes et de collections, à moteur thermique et électrique, de tout matériel permettant de se déplacer sur terre, eau, neige et dans les airs.

-l'achat, la vente, la location, la représentation, le commerce, l'importation, l'exportation, et le négoce en général, en gros ou au détail, de tous produits de consommation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Le capital social de « SIWOCO » s'élève à trois cent quarante-deux mille euros (342.000 €) et est représenté par mille six cent soixante deux actions (1662) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/662ème de l'avoir social.

La société est enregistrée à la BCE sous le n° 0437.948.961.

L'exercice social de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires doit être convoquée chaque année le 1er lundi du mois de juin.

La société « SIWOCO » a comme administrateur :-Mr Didier Vanderroost.

1.2 SOCIETE ABSORBANTE : COFISIM SA

La SA COFISIM a été constituée le 2 juin 1948 sous la dénomination « Etablissements Fourneau » par acte notarié passé devant le notaire Félicien Nuttin à Mouscron, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 21 juin 1948 sous le numéro 13638.

Plusieurs modifications de statuts ont eu lieu par la suite :

-4 mai 1953 --Notaire Félicien Nuttin – Mouscron

Moniteur du 28 mai 1953 – N° 12463

Augmentation du capital pour le porter à 49.579,70€ (2.000.000Bef), représentée par 2.000 actions nominatives.

-23 décembre 1976 – Notaire Vestens – Dottignies

Moniteur janvier 1977 – N° 222-16

Prorogation 30 ans.

-12 mai 1978 – André Coppin – Mouscron

Moniteur du 17 juin 1978 – N°1595-8

réduction du capital pour le ramener à 30.986,69€ (1.250.000Bef)

-13 novembre 1987 – Manuel Stevenart – Mouscron

Moniteur du 15 décembre 1987 – N° 871215-8

Augmentation du capital pour le porter à 80.506,97€ (3.247.643Bef)

-22 septembre 1989 – Manuel Stevenart – Mouscron

Moniteur du 20 octobre 1989 – N° 891020 – 184

Changement dénomination en « Cofisim »

-23 mars 1990 – Manuel Stevenart – Mouscron

Moniteur du 24 avril 1990 – N° 900424-430

Transformation actions nominatives en actions au porteur

-27 avril 1995 – Ludovic Du Faux – Mouscron

Moniteur du 24 mai 1995 – N° 950524-324

Augmentation du capital pour le porter à 229.243,08€ (9.247.643Bef), représenté par 3.650 actions sans désignation de valeur nominale

-9 août 2007 – Ludovic Du Faux – Mouscron

Moniteur du 10 octobre 2007 - N°0147243

Modification objet social -- Modification des statuts

-26 décembre 2017 – Alain Mahieu

Moniteur du 7 février 2018 - N° 0027180

Fusion par absorption

Le siège social de la société est situé à 7700 Mouscron, Rue de la Coquinie 267.

La société a la forme juridique d'une société anonyme et porte la dénomination sociale « COFISIM ».

La société a pour objet social :

« L'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, quelle que soit leur nature, de sociétés belges ou étrangères ; existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs pour son propre compte.

La gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier propre, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à favoriser le rapport des biens immeubles propres, tels que l'entretien, le développement, l'embellissement et la location des biens. »

Le capital social de la « SA COFISIM » s'élève à deux cent trente mille euros (230.000 €). Il est représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/3650ème de l'avoir social.

La société est enregistrée à la BCE sous le n° 0401.238.817

L'exercice social de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires doit être convoquée chaque année le 2 mai à 14h, ou le premier jour ouvrable si férié.

Le conseil d'administration de la « SA COFISIM » est composé comme suit :

- Mr Didier Vanderroost
- Mr Philippe Vanderroost
- Mr Christian Vanderroost

2. RAPPORT D'ECHANGE – SOULTE – MODALITES DE REMISE DES ACTIONS

2.1 RAPPORT D'ECHANGE

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse (au moment de la rédaction de ce projet de fusion toutes les actions de la société absorbée sont détenues par la société absorbante) et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

2.2 SOULTE

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

2.3 MODALITES D'EMISSION DES ACTIONS DANS LA SOCIETE ABSORBANTE

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

3. DATE POUR LA PARTICIPATION AUX BENEFICES

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

4. COMPTABILITE

Les opérations de « SIWOCO SA » seront considérées d'un point de vue comptable comme étant réalisées au nom et pour le compte de « COFISIM SA » à partir du 1er janvier 2024.

5. DROITS PARTICULIERS

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et que de ce fait, il n'y a pas d'actions à émettre, la question n'est pas d'actualité.

6. EMOLUMENTS PARTICULIERS

Etant donné qu'il s'agit d'une fusion silencieuse et qu'il n'y a pas d'actions à émettre, il n'y a pas lieu de recourir à l'intervention du commissaire et la question n'est donc pas d'actualité.

7. AVANTAGES PARTICULIERS ACCORDES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux administrateurs des sociétés à fusionner.

8. JUSTIFICATION DE L'OPERATION DE FUSION

La fusion proposée offre des avantages importants. La fusion permet de réduire les coûts juridiques, comptables et administratifs par entité et de contribuer à l'harmonisation et à la standardisation de la structure opérationnelle et de la structure de gestion/administration. La fusion permet donc des économies d'échelle ainsi qu'une simplification de la gestion.

Ladite fusion par absorption répond dès lors à la condition des besoins légitimes de caractère financier ou économique prévue à l'article 211 § 1 alinéa 2, 3° CIR 92.

9. MODIFICATIONS AUX STATUTS

Une extension de l'objet social de la société absorbante est prévue en ajoutant à L'objet social :

« Conseil aux entreprises, prise de mandats dans d'autres sociétés, avances en comptes courant, activités de holding »

10 DESCRIPTION DES BIENS IMMOBILIERS TRANSFERES

L'apport par la « SA SIWOCO » à la société absorbante « COFISIM » comporte la pleine propriété des biens et droits immobiliers suivants :

1. Commune Etterbeek – Avenue des Celtes 16A
Maison de commerce année 1900 - 1918
Division cadastrale 21005 – Etterbeek 1 DIV – section A n° 0542E10 (P0000), pour 2a 30ca
RC 3604€
2. Commune Mouscron – Rue Roger Salengro 50
Building – année 1995
Division cadastrale 54433 – Mouscron 3 DIV – section E n° 0554E4 (P0000), pour 1a 95ca
RC 3247€
3. Commune Mouscron – Rue de la Coquinie 48
Bungalow - année 1967
Division cadastrale 54436 – Mouscron 6 DIV – section A n° 0521A5 (P0000), pour 7a 75ca
RC 1179€
4. Commune Mouscron – Grand Place 7
Maison – 1er Et - année 1900 - 1918
Division cadastrale 54433 – Mouscron 3 DIV – section E n° 0762P (P0000), pour 4ca
RC 627€
5. Commune Mouscron – Grand Place 7
Maison de commerce – Rez - année 1900 - 1918
Division cadastrale 54433 – Mouscron 3 DIV – section E n° 0762R (P0000), pour 99ca
RC 1388€
6. Commune Mouscron – Rue de Menin 148B
Maison de commerce – Rez
Division cadastrale 54436 - Mouscron 6 DIV – section A n°0604W (P0007),
RC 2369€
7. Commune Mouscron – Rue des Perlerins lieu-dit « Bois Fichaux »
Terrain à bâtir
Division cadastrale 54436 – Mouscron 6 DIV – section A n° 0287A (P0000), pour 31a 30ca
RC 40€
8. Commune Mouscron – Rue de Menin (lot 1)
Terrain
Division cadastrale 54436 – Mouscron 6 DIV – section A n° 0430S (P0000), pour 34a 97ca
RC 45€

Pour tous ces biens prédécrits, des attestations de sol ont été délivrées aux dates indiquées ci-dessous, au contenu repris littéralement comme suit :

1. Pour le bien sub 1 sis à Etterbeek, avenue des Celtes 16A – 24 janvier 2024
« Catégorie de l'état du sol : aucune – La parcelle n'est actuellement pas inscrite dans l'inventaire de l'état du sol.
Obligations :
Actuellement il n'y a pas d'obligations concernant la parcelle, que ce soit en cas d'aliénation de droits réels (ex. : vente) ou de cession d'un permis d'environnement.
Attention : certains faits (autres que les ventes et les cessions de permis) peuvent également rendre obligatoire la réalisation d'une reconnaissance de l'état du sol.
Eléments justifiant la catégorie de l'état du sol : Aucune information disponible sur l'état du sol de la parcelle.
Validité de l'attestation du sol : La validité de la présente attestation du sol est d'un an maximum à dater de sa délivrance.
Indépendamment de sa durée de validité, cette attestation du sol n'est pas valable si une ou plusieurs données qui y figurent ne correspondent pas ou plus à la réalité (changement d'exploitant, modification de la délimitation cadastrale, etc.) Le titulaire de droits réels ou l'éventuel exploitant actuel sur la parcelle concernée est tenu d'informer Bruxelles Environnement dans les plus brefs délais en cas d'erreurs ou de manquements au niveau des activités à risque éventuellement listées sur la présente attestation. De plus, la présente attestation est valable pour une seule vente et ne peut être dupliquée pour couvrir la vente de plusieurs biens immobiliers différents. »

2. Pour le bien sub 2 sis à Mouscron, Rue Roger Salengro 50 – 23 janvier 2024
« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »
Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.
PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES
(...)
SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Non

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

3.Pour le bien sub 3, sis à Mouscron – Rue de la Coquinie 48 - 23 janvier 2024

« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

(...)

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Non

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

4.Pour le bien sub 4, sis à Mouscron – Grand Place 7 (maison) - 23 janvier 2024

« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

(...)

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Non

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

5.Pour le bien sub 5, sis à Mouscron – Grand Place 7 (maison de commerce) - 23 janvier 2024

« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

(...)

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Non

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

6.Pour le bien sub 6, sis à Mouscron – Rue de Menin 148B - 23 janvier 2024

« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

(...)

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Oui

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle est soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

BEDSS : Dossiers d'assainissement des stations-service référencée SSHT550408 : « Station-service Blondimmo sa à Mouscron sise Rue de Menin »

CCS/Attestations : MOUSCRON 6è DIV, section A, parcelle n° 604 W – A – délivrance 16/5/2011 Référence SSHT550408.pdf

Procédures : date de début : 19/11/2004 – date du dernier statut 16/5/2011- statut : site assaini.

Mesure (suivi et sécurité) hors CCS ou attestation : Non

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

7.Pour le bien sub 7, sis à Mouscron – Rue des Perlerins lieu-dit « Bois Fichaux » - 23 janvier 2024

« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

(...)

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Non

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

8. Pour le bien sub 8, sis à Mouscron – Rue de Menin (lot 1) - 23 janvier 2024

« RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE « DERNIÈRE SITUATION »

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 23/01/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

(...)

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : Non

Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : Non

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant"

Pour la SA COFISIM

Didier VANDERROOST

Administrateur